

# LES EXPERTS-COMPTABLES ET LA FCGAA SE MOBILISENT EN FAVEUR DES TPE/PME FACE A LA CRISE ACTUELLE

## DES REPONSES ADAPTEES AUX DIFFERENTS TYPES DE DIFFICULTES

DIAGNOSTIC – IDENTIFICATION DES DIFFICULTES	DES REPONSES ADAPTEES
1/ <b>Insuffisance de fonds propres pour s'assurer un développement pérenne</b>	<p><b>TROUVER DES FONDS PROPRES</b> → <a href="http://www.capital-pme.oseo.fr">www.capital-pme.oseo.fr</a> avec <b>Plate forme d'intermédiation permettant d'accéder à des investisseurs (réductions fiscales ISF et IR, loi TEPA et loi Dutreil)</b></p>
2/ <b>Stagnation ou baisse du chiffre d'affaires</b>	<p><b>POINT D'ENTREE UNIQUE</b> → <a href="http://www.reseaucommandepublique.fr">www.reseaucommandepublique.fr</a> permettant de disposer de tous les outils et d'un financement très rapide avec <b>Réponse à la commande publique (MAPA et appels d'offres)</b></p> <p>• <i>Utiliser le temps libéré pour instaurer des groupes de travail internes avec réflexions de brain-storming sur les fondamentaux de l'entreprise et son positionnement, l'amélioration des capacités de production, de maîtrise des coûts et de qualité,...</i></p>
3/ <b>Impossibilité de se faire accompagner (conseils) faute de moyens financiers permettant de payer leurs honoraires</b>	<p><b>MUTUALISATION DES RISQUES</b> avec <b>Produit d'assurance « Fonds de prévention des difficultés des entreprises »</b> incluse dans une assurance RC de mandataire social</p> <p>→ remboursement des honoraires des experts de crise (experts-comptables, mandataires ad hoc, avocats, ...) lors du déclenchement des procédures d'alerte légales et de la demande de mandat ad hoc ou conciliation.</p>
4/ <b>Dégradation de votre cotation fournisseurs</b> entraînant une réduction des délais de paiement par ces derniers ou un refus de livrer et / ou 5/ <b>Problème de trésorerie</b> dû à des délais de paiements des clients qui s'allongent ou à des impayés clients	<p><b>FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DES POUVOIRS PUBLICS :</b></p> <p>→ <b>Plan de soutien PME OSEO</b> → <a href="http://www.oseo.fr">www.oseo.fr</a></p> <p>→ <b>Plan de relance qui prévoit le remboursement des crédits d'impôts (TVA, CIR, IS, carry-back)</b> → <a href="http://www.relance.gouv.fr/-Relance-et-Entreprise-.html">www.relance.gouv.fr/-Relance-et-Entreprise-.html</a></p>
6/ <b>Refus de votre banquier de consentir un nouveau crédit ou des facilités de caisse nouvelles</b> et /ou 7/ <b>Renégociation des emprunts en les étalant</b> , alors que vous êtes à jour de vos obligations fiscales et sociales	<p><b>Saisine du médiateur du crédit en ligne :</b> → <a href="http://www.mediateurducredit.fr">www.mediateurducredit.fr</a></p>
8/ <b>Retard dans les paiements des dettes fiscales et sociales</b>	<p><b>Saisine de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)*</b> à la Trésorerie Générale (une par département) pour un étalement de ses dettes avec un délai maximum de 36 mois. → Traitement accéléré en 24 heures avec un dossier simplifié en ligne</p> <p>* Plus d'inscription de privilège si accord CCSF</p>
9/ <b>Retard dans les paiements des échéances des emprunts bancaires</b> et / ou 10/ <b>Dénonciation des concours bancaires par votre banquier</b> → Courrier recommandé de votre banque → 60 jours maximum pour trouver une solution	<p><b>Prise de rendez-vous auprès de la cellule Prévention au Secrétariat du Président du Tribunal de Commerce pour demande de mandat ad hoc ou conciliation</b> (confidentiel, pas de mention sur l'extrait Kbis)</p> <p>→ pour étalement de l'emprunt bancaire restant sur une durée allongée (7 ans, 10 ans, .....).</p> <p>→ pour consolidation et étalement des concours bancaires.</p>